



Formation sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 4

Former pour mieux agir

Mise en œuvre de la GIEBV



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 





Plan de la présentation

- Mise en place d'un OBV.
- *Plan directeur de l'eau.*
- Mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau.*
- Synthèse finale.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Mise en place d'un OBV



Mise en place d'un OBV (1/3)

- Actuellement, les 33 OBV des rivières jugées prioritaires dans la PNE ont été formées.
- D'autres organisations de bassin versant ont été créées sans être admissibles au financement du MDDEP, notamment:
 - Cap Rouge;
 - Du Sud;
 - Escuminac;
 - Kénogami, Chicoutimi et Aux Sables;
 - Mont-Louis.



Mise en place d'un OBV (2/3)

- Les OBV membres du ROBQ





Mise en place d'un OBV (3/3)

- Doit provenir d'une volonté locale.
- Étapes:
 1. Identifier le maître d'œuvre du projet;
 2. Réaliser un portrait sommaire du bassin versant;
 3. Élaborer le projet;
 4. Rechercher des appuis dans le milieu;
 5. Créer un conseil d'administration provisoire;
 - Rédaction des règlements généraux.
 6. Tenir l'assemblée de fondation.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Plan directeur de l'eau



Plan directeur de l'eau (1/8)

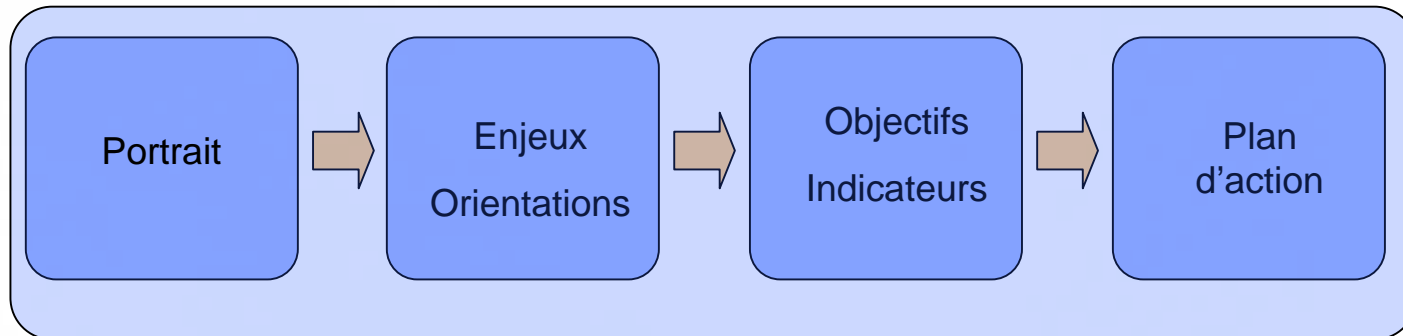
- Document de planification
 - Connaître l'état actuel du bassin versant.
 - Déterminer et prioriser les interventions à réaliser dans le bassin versant à la suite de la concertation des usagers et acteurs de l'eau.
 - Atteindre les objectifs fixés par la signature de contrats de bassin.



Plan directeur de l'eau (2/8)

•Contenu du PDE

Mandat de gouvernance participative





Plan directeur de l'eau (3/8)

- Quatre étapes:
 - L'analyse du bassin versant (portrait/diagnostic);
 - La détermination des enjeux et des orientations;
 - La détermination des objectifs et des indicateurs;
 - Le plan d'action.



Plan directeur de l'eau (4/8)

- L'analyse du bassin versant (portrait/diagnostic)
 - Brosse un portrait de l'état actuel du bassin versant:
 - Tous possèdent alors la même information de base pour fonder leur décision;
 - Permet d'identifier les potentiels, les menaces, les possibilités d'action et les problèmes liés à l'eau.



Plan directeur de l'eau (5/8)

- Enjeux et orientations
 - Traduisent les préoccupations majeures des acteurs du bassin.
 - Exemples:
 - Protection des eaux souterraines et de surface pour l'alimentation en eau potable;
 - Contrôle de la pollution ponctuelle et diffuse;
 - Maintien ou développement d'activités récréotouristiques;
 - Protection des habitats fauniques et floristiques, etc.



Plan directeur de l'eau (6/8)

- Objectifs et indicateurs
 - Permet de fixer les résultats à atteindre.
 - S'appuie sur des objectifs mesurables et quantifiables:
 - Signature d'au moins 5 ententes de conservation de milieux humides;
 - Réintroduction du saumon, etc.



Plan directeur de l'eau (7/8)

- Plan d'action
 - Agenda de travail détaillé de chaque actions à entreprendre pour atteindre les objectifs visés.
 - La réalisation des actions incombe à l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant.



Plan directeur de l'eau (8/8)

- Plan d'action
 - Doit rappeler les objectifs visés par l'action.
 - Identifier les acteurs potentiels pour sa mise en œuvre.
 - Établir un échéancier de réalisation des actions prévues.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau*



Mise en œuvre du *PDE* (1/5)

- Deux éléments:
 - Contrats de bassin;
 - Suivi/Évaluation.
- Le rôle des OBV est d'amener les acteurs du bassin versant vers l'action.
- Repose sur une participation volontaire.



Mise en œuvre du *PDE* (2/5)

- Contrat de bassin
 - C'est l'outil de mise en œuvre des plans directeurs de l'eau.
 - Officialise les actions et les projets qui seront réalisées par les acteurs de l'eau.
 - C'est une entente volontaire entre l'OBV et les acteurs de l'eau.
 - L'OBV s'assure que l'action va dans le sens du *Plan directeur de l'eau*.



Mise en œuvre du *PDE* (3/5)

- Contrat de bassin

- C'est un outil souple et adaptable:

- Caractéristiques propres au bassin versant;
- Volonté des acteurs de s'impliquer;
- Ressources disponibles;
- Problématiques identifiées.

- Diverses formes possibles:

- Déclaration d'intention;
- Entente de conservation volontaire;
- Contrat en bonne et due forme.



Mise en œuvre du *PDE* (4/5)

- Contrat de bassin
 - Diverses formes possibles:
 - Déclaration d'intention avec des producteurs agricoles (Rivière Fouquette);
 - Contrat en bonne et due forme (Rivière Saint-Maurice);
 - Entente morale (Rivière Etchemin).

EXEMPLE D'UN CONTRAT DE BASSIN



Entente n°6

La Source d'Agir !

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet : Amélioration du potentiel de frai pour l'ombre de fontaine dans le secteur du Mont Orignal.

Organisme responsable : Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE).

Résumé du projet : Améliorer le potentiel de frai de l'ombre de fontaine dans le secteur du circuit de pêche Mont Orignal en réalisant divers aménagements (seuil en bois et en pierre, stabilisation de berges, rebroussement, nettoyage de cours d'eau).

Conformité au plan directeur de l'eau : **Objet C:** Assurer la pérennité de la biodiversité associée à l'eau.
C.2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson.
C.2.1. Améliorer l'habitat du poisson.
Objectifs : Stabiliser les berges, la bande riveraine et la qualité de l'eau des entrées cossées. Réaliser les aménagements fauniques.
Moyens d'action : Seuil en bois et en pierre, stabilisation de berges, rebroussement, nettoyage de cours d'eau.

Résultats vus : Améliorer l'habitat de l'ombre de fontaine ; Contrôler de façon naturelle la hauteur de la pression de pêche sur ce secteur de la rivière Etchemin où ce circuit de pêche a été aménagé.

Type d'action :

X	Travaux	Contrôle	Analyses
	Acquisition	Réglement	Étude
	Information	Formation	Éducation

Maître d'œuvre : Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE).

Partenaires : Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune ; Hydro-Québec ; Ferme G.C. Bédouin ; Ferme O. Cosset et fils ; Jean Poulin.

Sources de financement : Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Calendrier de réalisation : Mai 2005 à août 2005.

Localisation des travaux : Dans les municipalités de Saint-Dion-de-Cramboisne et Lac-Etchemin.

Programme de suivi : Suivi biologique des aménagements (présence ou absence de poissons).

Indicateurs de résultats : Présence d'ombles de fontaine adulte sur les sites aménagés lors de la période de frai ; Présence d'écloirs d'ombles de fontaine au printemps.

Signatures :

M. André Bégin
Président CRRE

M. François Duchesneau
Président CBE

Lac-Etchemin, le 20 octobre 2005.
Lieu et date

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (CBE)

517, Route Bégin, Saint-Anseime, (Qc), G0R 2N0, (418) 865-0043, (418) 865-1408

cbe@cbeetchemin.qc.ca www.cbeetchemin.qc.ca



Mise en œuvre du *PDE* (5/5)

- Suivi et évaluation
 - Un suivi des actions est assuré par l'OBV tout au long de la mise en œuvre du PDE.
 - Formule variable:
 - Bi-annuellement;
 - Périodes fixes;
 - À toutes les rencontres du CA, etc.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Synthèse finale

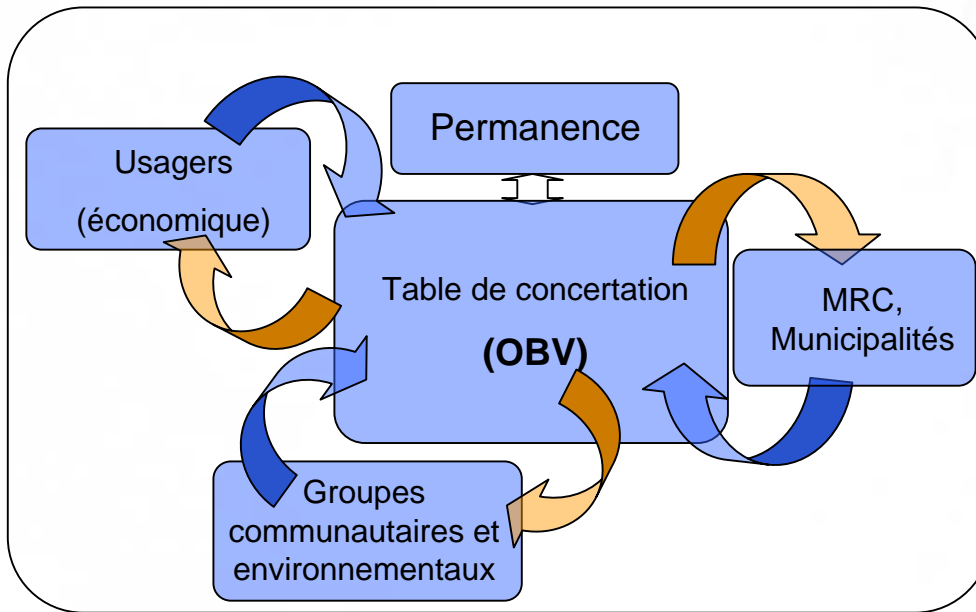


Gestion intégrée de l'eau

Gouvernance étatique

- *Politique nationale de l'eau (PNE)*
- Lois (LQE, LAU)
- Règlements

Gouvernance participative



Gestion régionale

Gestionnaires

- MRC
Municipalités (SAD, RCI)
- Usagers économiques et institutionnels

Groupes d'intervention communautaire

Partenariats

Contrats de bassin

Actions concertées avec tous les intervenants

Mandats

Portrait

Enjeux
Orientations

Objectifs
Indicateurs

Plan
d'action

Plan directeur de l'eau (PDE)

Approbation ministérielle



RÉGIONNEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC
ROBVQ